

A qui s'adresse cette rubrique ?

Les caractéristiques maritimes et littorales de la Manche sont exceptionnelles : plus de 350 km de côte, des marnages parmi les plus importants du monde et un fond marin peu profond qui laissent découvrir un vaste estran, des zones humides d'une très grande richesse reconnues au niveau international...

La mer vue depuis nos côtes nous présente ainsi une **diversité de visages** qui explique la multiplicité des activités constituant une partie de notre patrimoine maritime. Elle est à la fois un **espace de loisirs** (pêche, plaisance, baignade, tourisme...), un **espace naturel** avec une biodiversité remarquable à préserver (havres, fonds marins, dunes, plages,...), une **zone d'activités** pour les professionnels constituant un axe économique important du territoire (pêche, cultures marines, construction navale...), mais c'est aussi un **espace qui peut s'avérer dangereux** (naufrages, disparitions, encerclement par les marées, risque de submersion, érosion, pollution...). **L'ensemble de ces pratiques doivent s'exercer avec la plus grande prudence et dans le respect des autres usagers et du milieu naturel. La préservation de cet équilibre délicat relève de la responsabilité de tous en mer et, dans une certaine mesure, à terre.**

Afin de rappeler à chacun les règles qui s'appliquent en mer ainsi que la responsabilité particulière qui incombe à chaque usager de la mer, les **services de l'Etat dans la Manche** ont élaboré cette rubrique dédiée à la mer, au littoral et aux pêches à destination des professionnels, des particuliers, des associations, des collectivités...

Cette rubrique rappelle la réglementation en vigueur et certaines procédures administratives et quelques conseils de bonnes pratiques, pour l'ensemble des usagers.

Un interlocuteur privilégié : [la délégation à la mer et au littoral](#) .

Ce document, réalisé par la [direction départementale des territoires et de la mer](#) , rappelle les principales règles qui s'appliquent en mer et sur le littoral ainsi que la responsabilité particulière de chacun. Il est principalement à destination des usagers de loisirs.